

Numéro
Dossier :

Date enregistrement service :

Total points départ :

..... Points

Com	Com	Com	Com
1	2	3	4

Réponse Commission / Famille

Com 1 Rep F 1

Com 2 Rep F 2

Com 3 Rep F 3

Com 4 Rep F 4

- DEMANDE D'INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE -

A. RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Situation Familiale: Marié Vie Maritale Séparé / Divorcé Célibataire

N° allocataire CAF		Quotient Familial	
Nombres d'enfants		Nombres d'enfants à charge CAF	

Si autre organisme de prestation familiale (Fournir un avis d'imposition) Nom de l'organisme :

Responsable 1: M. Mme Melle

Nom :

Prénom :

Date de naissance / /

Adresse :

Tél domicile

Tél portable

Adresse @mel :

Profession :

Nom employeur :

Adresse employeur :

Horaires de travail : -----

Transport : Voiture Commun à pied

Observation / Situation professionnelle :

Responsable 2: M. Mme Melle

Nom :

Prénom :

Date de naissance / /

Adresse :

Tél domicile

Tél portable

Adresse @mel :

Profession :

Nom employeur :

Adresse employeur :

Horaires de travail : -----

Transport : Voiture Commun à pied

Observation / Situation professionnelle :

Dans le cas d'un déménagement :

Adresse actuelle :

Code postal / Ville :

Date d'arrivée sur la CUA :

La Communauté Urbaine d'Alençon est habilitée par la CAF pour accéder aux informations stipulées sur CAFPRO ou le site MSA, nécessaires aux traitements des dossiers familles.

Si vous ne souhaitez pas autoriser l'accès à votre dossier CAF ou MSA ou si vous ne leurs êtes pas affiliés, vous vous engagez à fournir les justificatifs de ressources permettant le calcul de votre quotient familial sur la base suivante :

« Le quotient est obtenu sur la base du revenu fiscal de référence auquel s'ajoutent les prestations sociales et familiales (sauf allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de rentrée scolaire et prestations liées au logement). La somme totale sera divisée par le nombre de parts. »

Date :

Signature du ou des parents :

Mention CNIL :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre le suivi des dossiers et la préparation de la commission d'attribution des places. Les destinataires des données sont : l'élu(e) en charge de la petite enfance, les cadres du service, la référente accueil et les secrétaires.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous avez un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service petite enfance.

Selon le règlement intérieur des structures Petite Enfance :

Chacun des critères d'admission se voit attribuer un nombre de points qui sont additionnés afin d'établir un classement pour l'attribution de places.

N°	CRITÈRES D'ATTRIBUTION	NOMBRE DE POINTS	NOMBRE DE POINTS ACCORDÉS
1	Famille dont les deux parents travaillent ou famille monoparentale dont le parent travaille	10 points	
2	Demande facilitant l'obtention d'une formation ou le retour à l'emploi	10 points	
3	Problème de mobilité et proximité de la structure – facilité d'accès	5 points	
4	Famille orientée par le service de la PMI ou par un professionnel par rapport à des difficultés rencontrées par la famille	7 points	
5	Demande concernant plusieurs enfants de la même famille	10 points	
6	Date de l'inscription	1 point par mois d'attente	
7	Famille fréquentant la structure dans la cadre d'un accueil occasionnel	3 points	
8	Quotient familial inférieur à 224	5 points	
	Quotient familial compris entre 224 et 323	4 points	
	Quotient familial compris entre 324 et 562	3 points	
	Quotient familial compris entre 563 et 842	2 points	
	Quotient familial supérieur à 842	1 point	

B. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT A INSCRIRE

Enfant(s) né(s) Nom : Prénom :

Date de naissance [] [] / [] [] / [] []

Enfant à naître Date présumée de naissance : [] [] / [] [] / [] []

En cas de naissance multiples, cocher cette case :

C. CHOIX DES STRUCTURES

Classer les structures, dans l'ordre de préférence :

Crèche Villeneuve : GRAINE DE MALICE		Multi accueil Perseigne : LE MONDE DES COULEURS	
Crèche des Assistantes Maternelles		Multi-accueil Montsort : MONTSORT A PETIT PAS	
Halte-Garderie des P'tis Bouts		Multi-accueil Courteille : LES PETITS LOUPS DE MER	

Accepte toutes les structures

Uniquement les structures demandées

D. CHOIX DES JOURS DE PRESENCE

Nombre de jours/semaine :

Variables :

Jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total Heures Hebdo
Horaires semaines paires	De : À :	De : À :	De : À :	De : À :	De : À :	
Horaires semaines impaires	De : À :	De : À :	De : À :	De : À :	De : À :	

E. **DATE D'ENTREE SOUHAITEE** : [] [] / [] [] / [] []

F. **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Avez-vous fait des recherches ou une demande pour un autre mode d'accueil :

Relais assistante maternelles

Assistante maternelle agréées ou Maison d'assistantes maternelles

Halte-Garderie, merci de préciser le nom de la structure :

Autre, merci de préciser :

La prise de contact est impérative dans les 15 jours suivant la naissance ou dans les 3 semaines avant la date de la commission d'admission.

Pièces à fournir :

- Acte de naissance
- Confirmation de la demande
- Justificatif de domicile
- Contrat de travail
- Attestation de formation

Date de l'entretien :

Signature :